

## AVIS PUBLIC

---

### ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N° 1128

---

Est par les présentes donné, par le soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

Que le conseil municipal, à sa séance ordinaire tenue le 7 octobre 2014, a adopté le règlement n° 1128, intitulé : « Amendement au règlement n° SQ-900 relatif à la circulation et stationnement, tel que déjà amendé, afin de modifier les annexes « A – Arrêts obligatoires », « G – Stationnement sur les chemins publics », V – Limite de vitesse de 30 km/h », « Y – Limite de vitesse de 50 km/h » et « W – Limite de vitesse de 70 km/h »

Il est décrété par ce règlement de modifications que le service des travaux publics est autorisé à :

1. ajouter des panneaux de signalisations, soit pour :
  - des arrêts obligatoires sur diverses rues de la Municipalité;
  - une interdiction de stationner, en tout temps, sur toute la longueur de la rue Metthe, du côté pair.
2. remplacer des panneaux de signalisations, soit pour la modification de la limite de vitesse sur diverses rues.

La Municipalité a reçu le 6 novembre 2014, l'information requise par le ministère des Transports du Québec, direction Laurentides-Lanaudière à l'effet que celui-ci ne recommandera pas dans l'exercice du pouvoir de désaveu desdits règlements. En conséquence, et comme prévu à l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2), ce règlement entrera en vigueur quatre-vingt-dix jours après son adoption.

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entrera en vigueur conformément à la loi, soit le 5 janvier 2015.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de l'Hôtel de ville où toute personne peut en obtenir copie moyennant les honoraires exigibles par la loi.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 19<sup>e</sup> jour  
du mois de novembre de l'an deux mille quatorze (2014).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

#### Certificat de publication (article 420)

Je soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 19 novembre 2014 : en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 9 h et 16 h à savoir :

Hôtel de ville  
Pavillon Roland-Guindon  
Dépanneur chez Tom, quartier New-Glasgow

Site Web : [www.stesophie.ca](http://www.stesophie.ca)

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de novembre de l'an deux mille quatorze (2014).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,  
Directeur général et secrétaire-trésorier